

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 6 janvier 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 6 janvier 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (27r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 6 janvier 1864, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (7)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43016>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 janvier 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

## Description

Résumé Sur le procès pour contrefaçon opposant Jean-Baptiste André Godin à Corneau frères. Godin précise à Cantagrel que le calorifère Joly dont il a besoin pour son procès en contrefaçon doit être portatif pour pouvoir être présenté au tribunal. Il demande à Cantagrel de s'informer auprès de Joly et Cie sur la différence qu'ils voient entre leur calorifère et celui de Corneau frères et pourquoi ces derniers indiquent « breveté » sur leurs appareils. Il ajoute que la réponse d'Armengaud sur le brevet de Corneau frères ne lui suffit pas et qu'il tient à avoir copie des plans de ce brevet.

## Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#)

Personnes citées

- [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)
- [Corneau frères](#)
- [Joly et Cie](#)

Lieux cités [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Quier le 6 janvier 1864

à Monsieur Cantagrel

Je vous ai dit par ma dernière qu'il  
conviendrait de prendre le plus petit n° des  
cartes postales qui sera plus portatif pour  
porter devant le tribunal il s'agit pour  
moi d'avoir le système

en allant voir ces Messieurs <sup>parlet</sup> parlet leur  
donne des cartes postales comme frères de charleville  
demandez leur quelle différence ils y trouvent  
s'ils ont fait en fait faites les causes en fait  
pour savoir pourquoi ils ne leur ont pas  
fait un procès et pourquoi les Corman ont  
breveté sur leurs cartes postales

Le brevet parlet est bien plus sérieux que  
le brevet Corman et pourtant ils ne pourraient  
pas la contrefaire la cause en fait que leur  
brevet n'est pas en règle

Je suis surpris de ce que vous me dites de  
M. Sprengel il n'a pourtant pas pu craindre  
une surprise

S'il n'est pas possible de se représenter  
quand on a été si mal sur vos cartes  
de faire part à M. Sprengel que sa  
réponse me suffira pas que je dois avoir  
le titre des plans du brevet Corman

mais je lui enverrai  
quand j'en aurai mes amis

Edouard